

Pour tout renseignement, information ou conseil
contacter le centre d'appel au N° VERT
8201
* Disponible tous les jours et heures ouvrables
OTR
FEDERER POUR BATEL



Plateforme Action contre la vie chère, échec d'un sit-in devant la Primature
Paradoxe, quand les politiciens mobilisent mieux que les acteurs de la société civile P 3



LE LIBERAL

Hebdomadaire Togolais d'Information, d'Analyse et d'Opinion

N° 0221 du Vendredi 21 août 2015 - 250 F CFA / Etranger 1€

Valorisation et promotion des produits agricoles



SIALO édition 4 ouvre ses portes jusqu'au 23 août prochain P 2

Vers l'opérationnalisation et à la bonne gestion de la MUAJ



La DOSI forme les membres des instances dirigeantes P 5



Enfin le rapport d'audit des marchés passés en 2012 rendu public
Encore des défaillances et irrégularités...mais l'espoir est permis P 3



Interview de Kokou Délato Agbokpè, Directeur des Transports Routiers et Ferroviaires
« Finie la période où les examinateurs font l'objet de diverses sollicitations pour faire passer un candidat contre le versement d'une somme de 30.000 F ou 40.000 F. » P 7

Salon international automoto& connexes L'acte II, c'est du 02 au 11 octobre prochain

L'espace Blue zone de Cacavéli abritera du 02 au 11 octobre prochain la deuxième édition du salon international automoto& connexes. L'information a été portée à la connaissance des hommes de médias le mardi dernier au cours d'une conférence de presse. Biennal, ce salon a été initié pour la première fois en 2013 au Togo et a regroupé une vingtaine de participants venus d'horizons divers. Pour son promoteur Kouassivi Amen Akli, favoriser la culture d'acquisition de véhicules pouvant nous permettre d'être à l'aise dans son utilisation est l'idée majeure qui sous-tend l'organisation de ce grand rendez-vous. Pour lui, le salon doit permettre aux millions d'utilisateurs de véhicules de comprendre ce que sait que ce matériel qu'ils utilisent et dont ils ont tant besoin. Il est également un moyen d'exhorter les opérateurs à plus de vulgarisation des prix de leurs produits et faire confiance au prix d'achat des consommateurs avec le concours de leurs banques : « le changement doit porter sur la façon dont les consommateurs achètent leurs voitures, comment choisissent les marques et la manière dont il doivent réagir



avec la technologie, et le salon international automoto& connexes de Lomé a adopté ce forum pour l'évolution dans les comportements d'acquisition, d'entretien et d'usage de véhicules au Togo et dans la sous-région » a-t-il confié.

Bénéficiant du concours de NSIA Assurances et de Togo Terminal, la filiale togolaise de Bolloré, cette seconde édition du salon international automoto& connexes veut mettre l'accent sur la pédagogie, le plan marketing et commercial à imprimer dans les esprits des centaines de milliers d'utilisateurs de véhicules au Togo. Aussi les opérateurs avisés sont vivement invités à réagir nombreux et promptement, à mieux préparer également leur participation pour une meilleure organisation. Au menu de ce rendez-vous des concessionnaires, compagnies d'assurance, banques,

distributeurs de lubrifiants et carburants, garages d'entretien et maintenance, magasins de pièces de rechanges et pneus, magasins d'accessoires de véhicule, auto-école, société de location de véhicule, organisations de prévention et de sécurité routière, agence de contrôle technique, ... des expositions, des journées médias, des essais véhicules, l'affectation d'une piste spéciale pour des tours en voitures de luxe et des motos quatre roues, espace jeux vidéo pour des courses auto moto pour des enfants, jeux de code de la route, spectacles d'animation, etc... Espace privilégié pour tisser de relations et bénéficier de fructueux échanges, le salon international automoto& connexes attend cette édition le triple des exposants de l'édition passée ainsi qu'une forte représentation des pays de la sous-région. ■

Démocrate.

Les femmes de l'association COFEBA enfin prêtes pour la fabrication du pain moderne



Les femmes boulangères d'agbalépédogan ont célébré de fin de leur formation en différentes techniques de fabrication de pain moderne le 14 août dernier. Pendant deux semaines, les 14 femmes de la Coopérative des Femmes Boulangères d'Agbalépédogan (COFEBA) ont reçu une formation théorique sur la fabrication du pain. Cette formation a été initiée avec l'appui technique de l'ONG IZDA et celui de PLANETE URGENCE de France. Selon la présidente ZEWOU Afiavi, la formation s'est déroulée en deux phases d'abord une phase théorique pendant 5 jours et la phase pratique qui s'est déroulée en entreprise des femmes. Beaucoup de choses ont été apprises comme la diversité des pains et des biscuits. Pour la présidente de COFEBA, l'objectif de cette formation est de permettre aux femmes Boulangères d'être plus compétitives dans la fabrication de pain moderne sur le marché togolais. Il faut aussi souligner que cette cérémonie a été sanctionnée par une remise des attestations de fin d'apprentissage à 14 femmes de COFEBA. ■

C.K



Récépissé N°0416/23/12/10/HAAC
du 23 décembre 2010

**Directeur de la
Publication**
Fabrice P. Dariworé

**Comité de
Rédaction**
Schmidt EZA
Dieudonné ESSOHANAM
Charles KEYEWA
P. Fabrice
Démocrate KOUDAMA

Correcteur
S. Didier

Infographie
Raphaël AHIALE

Adresse
Route de Mission Tové, non loin du
Petit Séminaire, Agoè
Tél: +228 90 15 87 53
+228 22 41 92 91
13 BP 152 Lomé-TOGO

Imprimerie
La Colombe
Tirage
2000 exemplaires

Valorisation et promotion des produits agricoles SIALO édition 4 ouvre ses portes jusqu'au 23 août prochain

La 4e édition du Salon International de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire de Lomé, SIALO, a démarré le 19 août dernier dans le Pavillon Oti du Centre Togolais des Expositions et Foire de Lomé (CETEF TOGO 2000). Cette année, ce salon est axé sur le thème « Emballage et transport des produits agricoles ». La cérémonie d'ouverture a été présidée par le ministre en charge de l'agriculture, Ouro Koura Agadazi en présence de plusieurs personnalités dont son collègue de l'enseignement Supérieur, octave Nicoué Broohm, le président de la Cour Constitutionnelle et le représentant de la GIZ. Le SIALO édition 4 qui va fermer ses portes le 23 août 2015 enregistre plus de 500 exposants venus de plusieurs pays d'Afrique et d'Europe.

Le SIALO est une vitrine pour la valorisation et la promotion des



produits agricoles locaux. Il met ensemble les acteurs et les professionnels de l'agriculture, de l'élevage, de la pêche, de l'agroalimentaire, de la gastronomie, de la représentation et de la distribution de marques de produits alimentaires. L'édition en cours est marquée par plusieurs activités notamment le Market Place, les rencontres B2B,

plusieurs concours et des journées thématiques. Parlant des journées thématiques, une journée est dédiée à « l'emballage et transport des produits agricoles et alimentaires », une autre dédiée à la filière « Anacarde ». Une journée est aussi consacrée à la filière « Anacarde ». Pour finir, il y aura également une journée sur les fruits et les femmes

transformatrices et un espace « Jeunesse et Agriculture ». Parlant du thème du salon, le ministre Agadazi a indiqué que la question de l'emballage et du transport constitue une préoccupation majeure. Pour lui, pour que les produits soient compétitifs, les acteurs doivent bien emballer leurs produits tout en respectant les normes de qualité.

Le SIALO a pour objectif de créer un cadre de rencontre professionnelle d'informations et de formations en vue de renforcer les compétences des agriculteurs et de soutenir la mise sur pied des coopératives agricoles. Selon le Coordonnateur Général du salon, M. Attikpo Heatson Tito, ce salon deviendra la plaque tournante de l'agriculture et de l'agroalimentaire pour les acteurs et professionnels africains et d'ailleurs. ■

Londou KAWANA

Enfin le rapport d'audit des marchés passés en 2012 rendu public Encore des défaillances et irrégularités...mais l'espoir est permis

L'Autorité de Régulation des Marchés Publics a procédé hier jeudi à la publication du rapport d'audit des marchés passés en 2012. Pour l'essentiel, on retiendra que pour le compte de l'année 2012, 31 autorités contractantes cumulant un total de 831 marchés tous modes de passation confondus et représentant un volume monétaire cumulé de 93,26 milliards ont été audités. Les audits ont été réalisés par un cabinet sénégalais Grant Thornton.

Pour cette année encore, les résultats des analyses des audits présentent des défaillances. Il s'agit principalement du non établissement des avis généraux de passation de marchés, l'absence d'inscription préalable des marchés publics dans le plan de passation des marchés. On peut également citer la non publication des attributions provisoires et définitives, une défaillance évalué à près de 86%. Tout comme dans le rapport de 2011, on note également dans le dernier rapport un défaut d'archivage des dossiers et des dépenses réalisées hors procédure de passation des marchés publics. Sur cette dernière défaillance, il faut dire que la quasi-totalité des sociétés d'état sont concernées. On évalue à 46 milliards de



fcfa les marchés passés en dehors des procédures par les sociétés. Le rapport 2012 parle aussi de défaut de signature des marchés par les personnes responsables des marchés publics du défaut de mise en œuvre de contrôle des procédures de passation des marchés par la commission de contrôle.

Le rapport 2012 a également procédé à la catégorisation des autorités contractantes en fonction des irrégularités. Comme d'habitude, l'audit

est assorti de plusieurs recommandations pour favoriser les une meilleure application des textes et améliorer le système des marchés publics.

Après 2010 et 2011, le rapport 2012 revêt une certaine particularité qui réside dans le fait que l'année 2012 se trouve être la première année de mise en œuvre effective des textes actuels qui régissent les marchés publics et délégation de service public. Selon le

Directeur Général de l'ARMP, 2012 est aussi l'année au cours de laquelle toutes les structures de gestion des marchés publics notamment l'ARMP et la DNCMP et les organes de gestion de marchés publics, des différentes autorités contractantes ont fonctionné normalement pour la première fois. Il est annoncé avant la fin de cette année la publication du rapport de 2013 a-t-on appris.■

P. Fabrice

Plateforme Action contre la vie chère, échec d'un sit-in devant la Primature Paradoxe, quand les politiciens mobilisent mieux que les acteurs de la société civile

Ce matin du jeudi 20 août plusieurs organisations de la société civile regroupées sous la bannière plateforme action contre la vie chère avaient prévu un sit in devant la primature. Les organisateurs qui ont fait appel à toute la population pour cette manifestation entendaient crier leur ras le bol et attirer l'attention de l'autorité sur la vie chère. Pour faire venir du monde à la manifestation, les initiateurs du sit in avaient mis comme appât au bout de leur hameçon la dernière augmentation du prix des produits pétroliers la flambée des prix sur les produits de premières nécessités et que sais-je encore... Malgré le tintamarre fait autour de la manif, seuls les organisateurs ont répondu présents à leur propre appel. Bref la manifestation n'a pas du tout

fait recette en terme mobilisation.

Ce n'est pas la première fois que les organisations de la société civile ou encore les ODDH échouent dans un projet pareil. Et pourtant, la logique voudrait que les OSC et ODDH qui ne visent que l'intérêt de la population soient plus enclins à drainer plus du monde. Celles-ci sont sensées regrouper les citoyens sans distinction aucune. Les militants de partis politiques les adeptes de différentes confessions religieuses peuvent se trouver leur compte à travers des revendications formulées par les organisations de la société civile. Ce qui n'est pas le cas pour les parties politiques. Mais paradoxalement, il nous a été donné de constater qu'au Togo les partis politiques dament le pion aux organisations de la



Organisateurs de la manif face aux forces de sécurité

société civile quand il s'agit de mettre les populations dans les rues. Du coup une question nous taraude l'esprit la société togolaise est-elle si politisée au point qu'elle ne jure que par les politiciens ? Pourquoi ce manque de confiance ou

d'intérêt vis-à-vis des organisations de la société civile ? Cette dernière souffre de crédibilité pour des raisons multiples. D'abord les accointances répétées de certaines OSC ou ODDH avec les formations politiques, les

qualités morales des responsables de ces organisations. La plupart ne sont que des politiciens avec un masque de défenseur des droits de l'homme ou autre.

En définitive, la société civile togolaise politisée depuis les années 90 a du mal à s'affranchir des officines politiques. Elle n'a jamais été forte et aujourd'hui n'existe que de nom. Pour ce qui est de la plateforme action contre la vie chère elle compte poursuivre son programme de sit in ce vendredi. Un sit in ça ne se fait pas à trois ou à quatre les organisateurs n'ont plus besoin de s'offrir en spectacle gratuit en prétendant se battre pour le bien être d'une population. Le jour où celle-ci verra ses intérêts mis en cause elle réagira à coup sur.■

Dick Mensan

Alimentation scolaire durable au Togo Au moins un repas par jour dans les cantines scolaires



Après le projet de développement communautaire des cantines scolaires exécuté de 2008 à 2013 par le gouvernement togolais pour palier aux chocs provoqués par la triple crise économique, alimentaire et énergétique dans le monde, un atelier de validation des guides de ciblage et de recettes pour l'alimentation des cantines scolaires pour la gestion de l'alimentation s'est tenu à Lomé le 13 août dernier entre les partenaires en développement et les autorités togolaises. Pour le Ministre de l'agriculture et de l'hydraulique le Colonel Ouro Koura Agadazi, cet atelier s'inscrit dans le contexte d'appui à l'amélioration du système des cantines scolaires en cours. Pour lui le guide de ciblage permettra d'affiner les conditions d'éligibilité lorsqu'il s'agira de passer à une échelle plus grande. Ce guide des recettes servira de directives pour améliorer davantage la qualité des repas. C'est également un atelier qui s'inscrit dans le projet de développement communautaire et des filets sociaux dont le financement couvre la

période de 2012 à 2017. Le programme des cantines scolaires a démarré au Togo en 2008 de façon pilote d'abord dans 92 écoles avec un effectif de 18.803 écoliers pour atteindre en 2015 un nombre total de 308 écoles avec un effectif de 78.756 écoliers dont 37.392 ont été pris en charge sur les fonds propres du gouvernement togolais. Les résultats de cet atelier seront des produits que le projet de développement communautaire et des filets sociaux pourra utiliser. Pour le guide de recettes il s'agira au projet de voir avec les ONG d'appui de proximité, les comités de parents d'élèves, les femmes restauratrices des cantines scolaires la manière la plus appropriée de prendre en compte ces recettes dans les différents plats à offrir aux enfants. Rappelons que depuis l'année 2013/2014 le gouvernement s'est engagé dans le financement des cantines scolaires par une allocation annuelle d'un milliard de francs CFA.■

Charles

Journée Internationale de la Jeunesse Le CNJ forme les adolescents sur l'engagement citoyen



C'est dans le cadre des activités marquant la célébration de la journée internationale de la jeunesse que le Conseil National de la Jeunesse (CNJ) en partenariat avec la fondation Hans Seidel a organisé le 13 août 2015 un séminaire de formation sur les adolescents pour un engagement citoyen actif et la promotion du dialogue social continu. L'objectif visé est de rappeler aux jeunes les droits et devoirs citoyens puis les encourager à participer aux dialogues socio-politiques, économiques et environnementaux de leur pays. « un diagnostic participatif nous permet de relever trois grands problèmes auxquels la jeunesse est confrontée à savoir le problème d'emploi, la santé de la reproduction des jeunes et enfin l'incivisme et l'insuffisance de citoyenneté donc vous comprenez avec moi que pour relever ces défis, la participation des jeunes est essentiellement particulière sur le troisième aspect ou la responsabilité est à la fois individuelle et collective. » a déclaré BATCHASSI Régis, président du Conseil National de la Jeunesse. Il faut par ailleurs noter que ce séminaire de formation dont les bénéficiaires sont les organisations de jeunes membres du CNJ-TOGO et toute la population togolaise se tiendra aussi à l'intérieur du pays.■

C.K

Semaine mondiale de l'allaitement maternel Les groupes IBFAN et GAIN Togo section régionale Lomé Commune Golfe s'installent officiellement

Un bébé au sein est un bébé sain cependant bon nombre de femmes sont celles qui pour des raisons de travail préfèrent allaiter leurs enfants avec du lait artificiel soigneusement gardé dans du biberon. Pour concilier travail et vie de famille des associations telles International Baby Food Action Network (IBFAN) et Groupe d'Action et de l'alimentation Infantile au Togo (GAIN TOGO) ont décidé d'apporter leur contribution. C'est par le thème « Allaitement et travail.....tous au boulot » que ces deux associations ont décidé



de célébrer la semaine de l'allaitement maternelle couplée de l'installation de leur siège dans la section régionale de Lomé commune Golfe. C'est le centre médicaux- social de

d'Adjidogomé qui a servi de cadre pour la cérémonie. Pour AMEGNAGLO Abla présidente de la section régionale GAIN-TOGO, ces deux associations ont pour objectif de sensibiliser dans les 10 cantons : faire comprendre aux femmes l'importance de l'allaitement maternel ; Galvaniser le soutien multidimensionnel de tous les secteurs afin de permettre aux femmes de travailler partout et d'allaiter sans danger et de manière appropriée, promouvoir des actions par les employeurs pour

s'engager avec les groupes cibles comme les syndicats ou les organisations de travailleurs. Autorités publiques et sanitaires et locales étaient présentes à cette cérémonie. Occasion pour le directeur du district sanitaire Golfe AGOSSOU Abram de féliciter l'initiative. Pour lui l'allaitement maternel reste le meilleur lait. Un bébé nourrit au lait maternel pendant 6 mois a un appareil digestif apte pour consommer les autres aliments. Des installations d'autres bureaux sont également attendues à Atakpamé dans les prochains jours.■

Charles K.

Elilminatoires CAN Gabon 2017, journée II

La liste des 23 pour le match de Djibouti est connue

Dans le cadre de la deuxième journée des éliminatoires pour la CAN Gabon 2017, le Togo se déplace à Djibouti le 04 septembre prochain. Après avoir battu les Lones stars du Libéria à Lomé lors de la précédente journée, les Eperviers du Togo, coaché par un nouvel entraîneur du nom de Tom Saintfiel doivent se rassurer et rassurer le public sportif dans cette rencontre avec le petit poucet du groupe. Pour cette rencontre une liste de 23 joueurs a été rendue publique par le staff avec seulement quelques changements. Il s'agit notamment du retour de Mani Sapol qui depuis peu à retrouver sa forme habituelle, de Bossou Vincent et la non convocation de Améwou Komlan. Le Togo pourra aussi compter sur Alexys Romao, blessé à la première journée mais de nouveau rétabli et un certain Aguidi Foovi évoluant du côté du Ghana au Hearts of Oak. Cette rencontre sera également l'occasion de prouver que l'heure des clivages pour des considérations mineures est révolue ou



du moins repoussée aux calendes grecques en l'occurrence l'épineux problème du capitat, les naissants conflits de discipline entre le sélectionneur et Shéyi Adébayor, un sélectionneur qui ne badine pas avec la rigueur et dont l'officialisation du contrat est annoncé dans les prochains jours. Les Eperviers quant à eux se retrouveront directement à Djibouti le 1er septembre prochain où ils auront au moins deux séances d'entraînement sur la pelouse synthétique de la capitale avant de disputer la rencontre. ■

Democrate

Voici la liste complète des 23 joueurs

Gardiens :

AgassaKossi (Reims, France)
Mensah Cédric (SR Colmar, France)
Djehani N'guissan (Dyto, Togo)

Défenseurs :

MamahGafar (Dacia, Moldavie)
Akakpo Serge (Trabzonspor, Turquie)
Ouro- Akoriko Sadate (Amazulu FC, Afrique du Sud)
AmevorMawouna (Notts County, Angleterre)
Bossou Vincent (Young Africans, Tanzanie)
DjeneDakonam (Alcorcon, Espagne)
Nouwoklo Martin (AS Togo Port, Togo)

Milieux :

Alaixys Romao (Olympique de Marseille, France)

Dossevi Matthieu (Olympiacos, Grèce)
Wome Dove (Supersport, Afrique du Sud),
Mani Sapol (Dacia FC, Moldavie)
Ayité Floyd (Bastia SC, France)
EninfulHenritse (DoxaKatakopias, Chypre)
Atakora Lalawele (Helsingborg, Suède)
Attaquants :
Ayité Jonathan (Alanyaspor, Turquie)
Adebayor Sheyi (Tottenham, Angleterre)
Gakpé Serge (Genoa FC, Italie)
AguidiFoovi (Hearts of Oak, Ghana)
AbrawCamaldine (Kaizer Chiefs, Afrique du Sud)
PlaccaFessouMeme (KFC Ootterzonen, Belgique).

Vers l'opérationnalisation et à la bonne gestion de la MUAJ

La DOSI forme les membres des instances dirigeantes

En mars 2015, la Délégation à l'Organisation du Secteur Informel (DOSI) avait lancé une série de mutuelles concernant différentes couches socioprofessionnelles. Au rang de ces mutuelles figure la MUAJ (Mutuelle des Artistes et Journalistes du Togo) qui a vu le jour le 20 mars 2015. Pour permettre aux membres de cette jeune mutuelle de s'imprégner de la bonne gestion d'une mutuelle, la DOSI a organisé un atelier de formation à leur endroit le 10 et 11 août 2015 à Lomé. Axé sur le thème « organisation et gestion d'une mutuelle », cet atelier organisé en collaboration avec le Bureau International du Travail (BIT), s'inscrit dans le cadre du Programme de renforcement des capacités des mutuelles du secteur informel initié par la DOSI pour rendre toutes ces mutuelles opérationnelles.

« Cet atelier vise essentiellement les membres des instances dirigeantes. C'est une manière de les outiller, leur permettre d'assumer pleinement leur responsabilité », a expliqué M. BITOKA Justin,



Directeur par Intérim de la MUAJ. « Il s'agit principalement d'échanger avec les membres de la MUAJ sur les principes, les fondements, les domaines d'interventions, le mode d'organisation d'une mutuelle pour leur permettre d'assoir leur mutuelle et de la rendre plus opérationnelle et fonctionnelle au service de leurs adhérents », a ajouté M. Abalo Essodina, formateur et point focal du BIT. Dans cette optique, les participants composés d'artistes, de Journalistes et des membres de la DOSI ont suivi trois communications « Présentation des objectifs et de la méthodologie de l'atelier », « Fondement, principes et domaines d'action d'une mutuelle », « Mode

d'organisation et de fonctionnement d'une mutuelle » notamment.

A entendre le Directeur par intérim de la MUAJ, après cet atelier, la DOSI va procéder à la sensibilisation des acteurs concernés, précisément les artistes et les journalistes. « Nous comptons après cette formation passer à une autre étape qui consistera à passer à une sensibilisation cette fois-ci des acteurs pour permettre aux uns et aux autres de comprendre le bien fondé de toute cette politique et y adhérer afin de contribuer un tant soit peu à leur accès aux services sociaux de base ainsi qu'au moyen de production. », a-t-il indiqué. ■

Londou KAWANA.

L'Afrique en voie de devenir un continent exempt de poliomyélite

Le 11 août 2015 marque la date d'une première année écoulée depuis la détection du dernier cas d'infection par un poliovirus sauvage sur l'ensemble du continent africain.

Avec une Afrique exempte de cette maladie, il ne resterait plus que deux pays où la transmission de la poliomyélite n'a jamais été interrompue: le Pakistan et l'Afghanistan.

Dans la Corne de l'Afrique, aucun cas d'infection par le poliovirus sauvage n'a été notifié depuis le dernier cas au centre de la Somalie, le 11 août 2014.

Bien qu'il ne s'agisse pas encore d'un jalon officiel sur la route de la certification, cette date marque le fait qu'un an s'est écoulé depuis la détection du dernier cas de poliovirus sauvage sur l'ensemble du continent africain, indiquant ainsi un progrès important vers l'éradication.

Au Nigéria, dernier pays d'endémie de la Région africaine de l'OMS, c'est au 24 juillet 2015 qu'un an s'était écoulé sans détection de nouveaux cas dans ce pays.

Si les résultats des laboratoires des prochaines semaines confirment qu'il n'y a pas de nouveaux cas au Nigéria, et si la Région africaine de l'OMS continue ensuite de rester deux ans de plus sans nouveaux cas d'infection par un poliovirus sauvage en présence d'une forte surveillance, elle pourra être certifiée exempte de poliomyélite par la Commission régionale de certification pour l'Afrique.

Lors d'une évaluation de la flambée dans la Corne de l'Afrique terminée en juin 2015, une équipe a conclu à l'interruption de la transmission également au Kenya et en Éthiopie. On ne peut exclure qu'il y ait un faible niveau de transmission non détectée en Somalie, conclut aussi l'équipe, et les activités de riposte se poursuivent dans l'ensemble du pays.

Source OMS

ADJAFI



La foire des jeunes entrepreneurs

4^{ème} édition

**du 26 Août
au 09 Sept**

Lycée AGOË - NYIVÉ



**innovations technologiques
& artisanat**

ateliers de formation - conférences - tribunes
compétitions - plateaux télé - rencontres B to B

**Thème: L'entrepreneuriat
des jeunes,
un engagement social**

2015

adjafi, la foire de l'innovation et du développement

www.adjafi.com facebook/adjafi Tel: 22 37 63 37 / 90 81 04 75 / 99 79 85 18

Interview de Kokou Délato Agbokpè, Directeur des Transports Routiers et Ferroviaires

« Finie la période où les examinateurs font l'objet de diverses sollicitations pour faire passer un candidat contre le versement d'une somme de 30.000 F ou 40.000 F. »

C'est plus qu'une certitude, l'examen pour l'obtention du permis de conduire ne sera plus comme avant. Les responsables du transport routier organisateur du concours ont introduit des nombreuses innovations qui font couler beaucoup d'encre et salive. Déjà dès septembre les premiers candidats au permis de conduire pourront expérimenter la nouvelle méthode d'examination. Réduire le taux d'accident sur nos routes et combattre la corruption sont les principaux objectifs qui expliquent ces réformes. Pour en savoir d'avantage, nous proposons cette interview du Directeur des transports routiers et ferroviaires M. Kokou Délato Agbokpè

Des innovations seront apportées à l'examen du permis de conduire avec l'introduction de l'outil informatique. Quelles sont ces innovations ?

L'enregistrement ne sera plus manuel mais informatisé. Le candidat s'inscrit de manière électronique comme on le fait dans les commissariats pour l'établissement de la carte nationale d'identité. La photo est prise le jour d'inscription, le dossier est constitué avec un numéro code barre pour l'anonymat du candidat.

L'enregistrement se fera par catégorie (A, B, C, D, E et F) et par langue. Outre le Français nous avons retenu cinq langues nationales à savoir l'Ewé, le Mina, le Cotocoli, le Kabyè et le Moba.

Un calendrier précisant la date et l'heure d'enregistrement sera établi et rendu public. En dehors de la date et de l'heure ainsi programmées, aucun enregistrement n'est autorisé.

Les jours d'examen sont alors programmés par catégorie et par langue. L'examen se fera en salle et les candidats sont soumis aux épreuves de connaissance théorique et générale sur le code de conduite, la mécanique, le secourisme et la sécurité routière, la prévention, l'environnement de la circulation etc.

Sont déclarés admissibles pour les épreuves pratiques (la conduite), les candidats ayant obtenu une note de 14 sur 20 en connaissance théorique et générale.

Vous avez mis la barre très haute monsieur le directeur !

Oui à cause de la sécurité routière. Cela nous évitera les nombreux dérapages



que nous constatons sur nos routes. Il ne s'agit plus de bien maîtriser la conduite mais également les règles qui régissent la circulation des véhicules. Nous ne badinerons plus sur les normes de conduite. Les candidats doivent bien maîtriser le code de la route. Les cas d'accident seront considérablement réduits. Nous sommes certes intransigeants mais je ne pense pas avoir exagéré en mettant la barre haute.

A quoi doit s'attendre un candidat le jour de l'examen avec ces diverses innovations ?

Comme je le disais plus haut, l'examen se fera dans une salle munie de vidéo projecteur et de haut parleur. Vingt (20) questions aléatoires sur les 930 (dans la base de données), seront projetées sur l'écran. Des réponses seront proposées pour chaque question et il revient au candidat de cocher la bonne réponse. C'est un système de question à choix multiples (Qcm) que nous connaissons tous.

A la fin de l'épreuve, les copies anonymes vont être corrigées, les résultats publiés et affichés. Les admissibles passeront la deuxième partie de l'examen (la conduite) avec une moyenne de 14 sur 20.

Est déclaré admis à l'examen de permis de conduire, le candidat qui obtient une moyenne générale de 12 sur 20.

Pensez-vous que les candidats en langues nationales peuvent s'accommoder à ce système de question à choix multiple ?

Il n'y aura pas de problème majeur. Les questions seront posées en langue nationale et des couleurs variées vont matérialiser les réponses proposées. Le candidat n'aura qu'à choisir la couleur qu'il estime répondre à la question posée.

Finie donc la conduite sur table à laquelle nous sommes habitués ?

Oui les cas de figure seront projetés sur écran géant. Il n'y aura plus de contact direct entre l'examineur et le candidat qui est seul devant sa copie. Nous sonnons ainsi le glas à la corruption dont on accuse à tort ou à raison les examinateurs.

Depuis le mois d'avril 2015, des séances de travail ont été organisées à l'endroit des promoteurs des centres de formation communément appelés Auto Ecole. Nous leur avons remis un programme de cours sur lequel les 930 questions porteront. Il revient donc à ces moniteurs de maîtriser le programme et de bien former leurs candidats. Le contenu ne change pas. C'est ce qui est enseigné sur table qui sera projeté à l'écran.

Une véritable révolution dans le secteur. Comment se passera la

seconde partie de l'examen ?

En deux étapes. La conduite hors circulation et la conduite en circulation.

La première étape se fera dans une cour avec des dispositifs coniques pour tester la connaissance du candidat en créneaux dans les manœuvres en démarrage en côte etc.

La seconde étape permet de jauger le comportement du candidat en circulation. Respect des signalisations, des autres usagers de la route, vos réactions et la courtoisie en circulation etc. il y a un certain nombre d'indicateurs qui permet à l'examineur d'évaluer le candidat.

Les voitures d'examen seront désormais munies de caméra de surveillance pour décourager toute tentative de corruption.

Le premier examen de permis de conduire (nouvelle formule) est programmé en septembre prochain.

Qu'est-ce qui motive une telle révolution dans le secteur ?

Il faut que nous soyons en conformité avec les directives de l'UEMOA. Le Togo a accusé du retard par rapport aux autres pays membres.

Le nouveau système nous permettra aussi de réduire considérablement la corruption à chaque niveau de l'échelle. De l'enregistrement des candidats jusqu'au jour de l'examen proprement dit.

Il est inconcevable que ce soit le jour de l'examen que certains candidats se font enregistrer par les promoteurs d'auto école. Tout cela doit cesser. Aucun enregistrement n'est plus autorisé au-delà du calendrier établi, que ceci soit clair pour tout le monde. Je pense que d'avril à septembre, les promoteurs des écoles de formation ont disposé d'assez de temps pour se conformer aux nouvelles règles d'enregistrement de leurs candidats. Le calendrier d'enregistrement sera donc rendu public en début du mois de septembre prochain, les examens débiteront à la fin du même mois.

Finie la période où les examinateurs font l'objet de diverses sollicitations pour faire passer un candidat contre le versement d'une somme de 30.000 F ou 40.000 F. ■

Source Actu EXPRESS N°343



Transparence-Equité-Développement

LE RAPPORT D'AUDIT DES MARCHES PUBLICS PASSES EN 2012 EN QUELQUES MOTS

Le cabinet Grant Thornton Sénégal a été retenu pour cet audit et a produit, à la fin de sa mission, 31 rapports, un par autorité contractante et un rapport de synthèse.

Cette mission est la troisième après celles de 2010 et 2011 et sa particularité est que 2012 est :

- la première année de mise en œuvre effective des textes actuels qui régissent les marchés publics et délégations de service public ;
- l'année de l'opérationnalisation effective des structures de gestion des marchés publics, notamment ARMP, la DNCMP et les AC.

OBJECTIF DE L'AUDIT DES MARCHES

- s'assurer du respect des dispositions et procédures édictées par le code des marchés publics dans le cadre des marchés passés en revue pour la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2012 ;
- donner un jugement sur la conformité des procédures de passation des marchés publics et les modalités de gestion des contrats au regard des exigences réglementaires.

OBJECTIFS SPECIFIQUES

- identifier les cas de non-conformité des procédures avec les dispositions du Code des marchés publics et des délégations de service public ;
- exprimer une opinion sur les procédures de passation des marchés publics ;
- évaluer l'exhaustivité, l'efficacité et la pertinence du traitement des recours des soumissionnaires par l'ARMP ;
- évaluer l'organisation et le fonctionnement des commissions des marchés des AC par rapport aux dispositions du Code et ses textes d'application ;
- apprécier le contrôle a priori de la DNCMP sur les marchés sélectionnés ;
- procéder à l'audit de l'exécution physique d'un échantillon de marchés.

ECHANTILLON

Autorités contractantes auditées : 31 sur 64 dont 15 ministères et 16 sociétés d'Etat et organismes publics

Nombre de contrats signés par les 31 AC	Nombre de contrats auditées	Pourcentage
831	263	32%
Montant des contrats signés par les 31 AC	Montant des contrats auditées	Pourcentage
93,26 Milliards de FCFA	74,92 Milliards de FCFA	80%

CRITERE DE SELECTION DES AUTORITES CONTRACTANTES AUDITEES

- La fréquence du contentieux enregistré : tous les marchés ayant fait l'objet de recours sont systématiquement intégrés ;
- Le seuil financier du marché : montants élevés des marchés
- La spécificité, la complexité et le degré de sensibilité

PRINCIPAUX CONSTATS DE L'AUDIT

- Non établissement des avis généraux de passation des marchés
- Absence d'inscription préalable des marchés publics dans le plan de passation des marchés

30% des marchés auditées n'ont pas été inscrits dans le plan prévisionnel de passation des marchés (PPM).

Une dizaine d'autorités contractantes sont incriminées.

- Risque de fractionnement de certains marchés

Chaque service (ou direction) élabore son propre plan de passation des marchés au niveau des ministères et l'exécute sans tenir compte des marchés passés par les autres directions et services du département ministériel.

- Non publication des attributions provisoires et définitives

- Défaut d'archivage des dossiers

- Dépenses réalisées hors procédures de passation des marchés publics

Autorités contractantes	Montant en milliards de FCFA
Société Nouvelle des Phosphates du Togo (SNPT)	22,78
Port Autonome de Lomé (PAL)	16,2
Nouvelle Société Cotonnière du Togo (NSCT)	3,3
Loterie Nationale Togolaise (LONATO)	1,94
Togo Telecom	1,12
Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT)	0,54
Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT)	0,48
Société Togolaise des Eaux (TdE)	0,38
Université de Kara	0,12
Togo Cellulaire	Informations non communiquées
Ministères et collectivités locales	Informations non disponible

- Non respect des procédures de passation des marchés de demande de cotation
 - Défaut de connaissances liées à la gestion des marchés publics
 - Non respect des dispositions en matière d'établissement de rapport au sein des autorités contractantes
 - Non approbation des marchés ou leur approbation par des personnes non habilitées
 - Défaut de signature des marchés par les personnes responsables des marchés publics
- Pour toutes les autorités contractantes auditées, la commission de contrôle des marchés publics n'effectue pas de contrôle de régularité des procédures de passation de marchés, pour les marchés supérieurs à un seuil fixé par voie réglementaire.
- Non fiabilité des statistiques sur les marchés publics
 - Irrégularités relatives aux procédures de traitement des recours

LA MISSION A ETABLI 4 CATEGORIES D'AUTORITES CONTRACTANTES EN FONCTION DES IRREGULARITES CONSTATEES

Catégorie A: Globalement satisfaisant
La cour des comptes
Catégorie B: Irrégularités non substantielles
<ul style="list-style-type: none"> ✓ le ministère des mines et de l'énergie ; ✓ le ministère du développement à la base, de l'artisanat, de la jeunesse et de l'emploi des jeunes ; ✓ la Société Aéroportuaire de Lomé Tokoin (SALT) ;

<ul style="list-style-type: none"> ✓ le Conseil National des Chargeurs du Togo (CNCT) ; ✓ l'Université de Kara ; ✓ l'Université de Lomé.
Catégorie C: Irrégularités substantielles
Le reste des AC sauf le Ministère délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé des Infrastructures Rurales
Catégorie D: Pas de documents pour apprécier
Ministère délégué auprès du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, chargé des Infrastructures Rurales

QUELQUES RECOMMANDATIONS

- publier leurs AGPM respectifs dans un délai raisonnable (par exemple avant la fin du mois de janvier de la gestion concernée). La publication qui est du ressort de l'AC devrait également se faire selon des modalités bien définies par l'ARMP ;
- publier systématiquement toutes les attributions provisoires et définitives ;
- apprécier les seuils de passation par rapport aux commandes de l'ensemble des structures du ministère et non par rapport aux besoins spécifiques à chaque direction ou service pour éviter le risque de fractionnement des marchés ;
- établir un acte administratif sur l'archivage sous-tendue par des procédures qui permettraient de disposer de toutes les pièces relatives à la passation et l'exécution des marchés ;
- sauvegarder les dossiers de marchés et de rendre plus aisée leur obtention : ceci nécessite un isolement des archives des dossiers de marchés dans un local prévu spécifiquement à cet effet ;
- mettre en place une stratégie interne et globale de formation et de mise à niveau des acteurs des marchés publics au regard de la nouvelle réglementation en vigueur et de ses évolutions ultérieures ;
- établir les rapports relatifs à la passation et à l'exécution des marchés passés au cours d'une gestion. Ces rapports permettront aux organes de contrôle et de régulation d'établir des statistiques fiables.

www.armp-togo.com

N° vert de l'ARMP : 80 00 88 88